

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

DECRET

D/2008/---~~009~~-----/PRG/SGG

**PORTANT ANNULATION DES ACTES DE VENTE
DES IMMEUBLES FAISANT PARTIE DU PATRIMONE PUBLIC**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Loi Fondamentale;
- Vu le Décret n°D/2007/004/PRG/SGG du 31 Janvier, portant attribution du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le Décret n°D/2007/012/PRG/SGG du 26 Février 2007, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2007/015/ PRG/SGG du 14 mars 2007, portant restructuration du Gouvernement.
- Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 mars 2007, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Sont et demeurent rapportés les arrêtés ci-après :

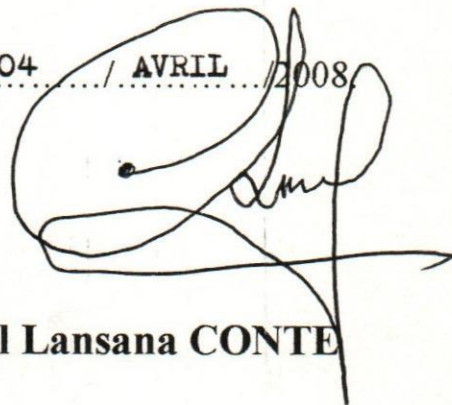
- 1-A/2008/308/PM/CAB du 15 janvier 2008 portant cession des actifs des hôtels Kaloum, Camayenne et Niger ;
- 2- A/2008/309/PM/CAB du 15 janvier 2008 portant cession des 40% d'actions de l'Etat au sein de la société guinéenne d'hôtellerie et d'investissement (SGHI).

Article 2 : Lesdits établissements hôteliers retournent dans le portefeuille de l'Etat.

Article 3 : Le Premier Ministre est chargé de l'application du présent décret.

Article 4 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures, contraires et qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le... 04 / AVRIL / 2008

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the date line. The signature is fluid and appears to be the name 'Lansana Conte'.

Général Lansana CONTE